



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tomates

Question écrite n° 16844

Texte de la question

M. Jean Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation problématique des producteurs français de tomates de conserve. La récente réduction de 4 p. 100 des prix minimaux agricoles parus à Bruxelles vient destabiliser un marché déjà soumis aux importations massives de pays tiers et à la concurrence déloyale que pratiquent certains de nos partenaires du Sud de l'Union européenne. Ainsi, en 1993, à la suite de « devaluations compétitives », le prix minimum des tomates de conserve avait baissé de 6 p. 100 en francs français et augmenté, notamment, de 17 p. 100 en Italie et de 14 p. 100 en Espagne. Le marché des fruits et légumes, en général, et de la tomate, en particulier, est fragilisé et il n'est absolument pas normal de voir un certain « dumping monétaire » affecter un secteur primordial pour l'économie languedocienne. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles décisions le Gouvernement entend prendre afin de donner aux agriculteurs les moyens de pérenniser la compétitivité de leurs productions au regard des changements de parités monétaires successives des pays du Sud de l'Union européenne.

Texte de la réponse

Parmi les productions méditerranéennes, celle de la tomate d'industrie a été confrontée, en 1994, pour la deuxième année consécutive, à une baisse du prix minimum agricole communautaire. Cette baisse, proposée par la Commission européenne, résultait essentiellement des devaluations successives des monnaies des États-membres du Sud de l'Europe (Italie et Espagne). La Commission a en effet souhaité limiter l'augmentation du prix agricole dans ces pays du Sud, exprimé en monnaie nationale, afin d'éviter d'y encourager la production de tomates d'industrie. La filière française a été doublement pénalisée : les producteurs ont été les seuls au niveau communautaire à subir une diminution du prix agricole et, dans le même temps, les transformateurs ont dû supporter une concurrence accrue de leurs homologues italiens et espagnols qui ont bénéficié des effets positifs des devaluations monétaires successives. Le marché mondial de la tomate transformée est très cyclique. Il est périodiquement perturbé par des crises de surproduction qui menacent la pérennité d'une partie de l'industrie communautaire, notamment française. Préoccupé par la situation des producteurs de tomate de conserve, le Gouvernement a étudié, avec les représentants professionnels réunis au sein de la Société nationale interprofessionnelle de la tomate (Sonito), différentes dispositions pouvant permettre à la filière d'améliorer sa compétitivité au niveau agricole. À cet effet, un plan structurel triennal a été élaboré et sera mis en œuvre avec la participation des régions dans le cadre des contrats de plan. Par ailleurs, une étude sera entreprise en concertation avec la Sonito, afin de déterminer les forces et faiblesses de la filière française sur le plan de la compétitivité agricole et vis-à-vis de ses concurrents communautaires. Cette étude permettra de nourrir une réflexion plus large sur les dispositions nécessaires, tant au niveau national que communautaire, pour assurer l'avenir de cette production méditerranéenne en France.

Données clés

Auteur : [M. Bousquet Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16844

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 juillet 1994, page 3641

Réponse publiée le : 6 mars 1995, page 1229